

Longueuil, le 5 décembre 2016

Objet : INSCRIPTION AUTOMATIQUE À LA VEILLE SANITAIRE PROVINCIALE (VSP)

Madame, monsieur

Au cours des dernières années, les Éleveurs de porcs du Québec et les autres partenaires de la filière porcine ont déployé des efforts importants pour assurer un meilleur contrôle du Syndrôme reproducteur et respiratoire porcin (SRRP), la maladie endémique la plus coûteuse pour le secteur porcin au Québec. À cet effet, des outils ont notamment été développés pour appuyer les éleveurs et leurs intervenants dans les stratégies de contrôle de cette maladie. Un des outils est la veille sanitaire provinciale (VSP) qui permet de connaître et de partager les statuts SRRP des lieux de production. Les expériences acquises à l'échelle locale ont démontré que les mesures proposées étaient efficaces et rentables.

Inscription à la VSP

Les partenaires de la filière porcine québécoise se sont entendus pour intensifier leurs efforts en vue de contrer le SRRP. Une des mesures qui a fait consensus est l'inscription automatique à la Veille sanitaire provinciale SRRP de l'ensemble des entreprises et de leurs lieux de production (*la notion « d'entreprise et de lieux de production » utilisée pour la VSP est la même que celle utilisée pour la traçabilité*). À ce jour, près de 50 % des lieux de production porcine ont déjà été inscrits. Afin d'augmenter ce pourcentage et de simplifier le processus d'inscription aux éleveurs propriétaires des animaux, la démarche suivante sera dorénavant mise en application, à moins que l'inscription à la VSP ait déjà été complétée :

- 1) Dans le cas des entreprises qui ont déjà adhéré à la VSP, mais dont certains lieux (sites) de production n'ont pas été inscrits, nous verrons à effectuer automatiquement l'inscription des sites non encore inscrits.

De cette manière, l'éleveur propriétaire des animaux n'aura plus à inscrire ou à désinscrire certains lieux de production, car tous les sites en lien avec son entreprise seront automatiquement inscrits. L'éleveur n'aura donc plus à se préoccuper du suivi de ses inscriptions à la VSP.

- 2) Dans le cas des entreprises qui n'ont pas encore adhéré à la VSP, nous verrons à procéder automatiquement à leur inscription, ainsi qu'à tous les lieux de production qui s'y rattachent.

Il est important de noter qu'en tant qu'éleveur propriétaire des animaux, vous êtes tenus d'informer les propriétaires des bâtiments qui ne vous appartiennent pas qu'ils seront inscrits à la VSP.

Par ailleurs, vous pouvez consulter le document « Accord de participation » qui précise les modalités de partage de l'information requise pour la mise en œuvre de la VSP en consultant le site Web de la mise en marché www.accesporcqc.ca, sous l'onglet « Publications disponibles/Veille sanitaire provinciale ».

Enfin, si vous ne souhaitez pas que votre entreprise ainsi que tous les lieux de production qui s'y rattachent soient automatiquement inscrits à la VSP, vous devez nous le signifier en nous retournant le « Formulaire de non-adhésion à la VSP » qui se trouve au même endroit sur le site Web de la mise en marché. À défaut de recevoir ce formulaire dûment signé avant le 1^{er} février 2017, nous considérerons que vous avez accepté les conditions qui vous sont présentées dans cette lettre et procéderons à l'inscription.

Une fois l'inscription effectuée, les informations concernant vos sites de production seront communiquées au Centre de développement du porc du Québec (CDPQ), comme stipulé dans l'accord de participation. Par la suite, le CDPQ communiquera avec vous pour mettre à jour le statut sanitaire SRRP de vos animaux. À ce sujet, nous vous rappelons que de l'aide financière est disponible pour tout éleveur inscrit à la VSP : gratuité pour les tests de laboratoire pour la sérologie (Elisa et PCR) et le séquençage du SRRP.

La Veille sanitaire provinciale, c'est le premier pas vers une approche collective pour contrer le SRRP et tous doivent y participer. À cet effet, votre implication est indispensable pour votre réussite et celle de tous les éleveurs de porcs dans le contrôle de cette maladie.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, madame, monsieur, nos salutations distinguées.



Raphaël Bertinotti
Directeur, Santé, Qualité
Recherche et développement



Daniel Hudon
Directeur, Mise en marché

/cd